

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 4 octobre 2016 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER

M. le Maire présente le projet de création d'un chemin piétonnier depuis l'avenue Gaston Febus jusqu'à la Place des Platanes.

Le programme des travaux s'établit comme suit :

- réalisation du chemin piétonnier par l'entreprise Lapédagne : 20787 € HT
- pose de clôture par l'ESAT : 2315,11 € HT
- acquisition de mobilier urbain (SEMIO) : 1915,10 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter, pour ce projet, une subvention auprès du Conseil Départemental.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide d'engager les procédures de modification (n°2) et de révision du PLU.

LOCATION DE LA SALLE POUR TOUS

Sur proposition de la commission « culture, animation, sport, associations », le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur en indiquant que la musique est désormais interdite.

CANTINE SCOLAIRE

Sur proposition du bureau, le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'augmenter le prix du repas et de le fixer comme suit :

Tarif enfant : 3 €

Tarif enseignant : 4 €.

Sur proposition du bureau, le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur en indiquant, concernant les plannings des inscriptions qui se font à l'année ou au mois, qu'aucune dérogation n'est possible.

Questions diverses

Projet de halte ferroviaire

La phase avant-projet commence au début de l'année 2017 et l'opération est programmée pour 2020.